

Fiscalité, aéroports, gouvernance : voici le menu wallon d'ici à 2018

■ Florilège de quelques mesures reprises dans les notes d'orientation des ministres.

Cette semaine, au parlement wallon, les députés vont entamer les discussions sur les notes d'orientation de chaque ministre du gouvernement. Ces débats, qui auront lieu en commission, permettront sans doute de connaître les détails de la politique que mènera, dans les mois qui viennent, la coalition MR-CDH. Ces notes d'orientation que nous avons pu consulter révèlent quelques points intéressants. Nous en présentons ici un relevé non-exhaustif.

1 Willy Borsus (MR)

Le ministre-Président wallon assure essentiellement des tâches de coordination sur la gouvernance, le plan Marshall, etc. Le libéral entend réduire un certain nombre – d'instances et de structures liées au plan Marshall, lancé par le gouvernement précédent. En matière d'aides européennes, les fonds Feder doivent permettre à la Wallonie de bénéficier jusqu'en 2020 d'une enveloppe de 681 millions d'euros. L'après-2020 semble plus incertain puisque la Wallonie pourrait ne plus être éligible à ce type d'aides. Borsus considère qu'elles sont pourtant indispensables et compte mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à la Wallonie de bénéficier de nouvelles aides après 2020. Il s'agira encore pour le gouvernement wallon de réduire le nombre de projets de coopération au développement mais pas forcément les moyens affectés. En-

fin, s'il se dit bien conscient de la crainte suscitée chez certains (citoyens, associations et élus) par les futurs traités européens depuis les vives discussions sur le Ceta, le ministre-Président entend bien s'inscrire dans une logique différente de son prédécesseur.

2 Jean-Luc Crucke (MR)

Le ministre wallon du Budget, de l'Énergie et des Aéroports poursuivra en 2018 sa réforme fiscale, en instaurant un système de portabilité des droits d'enregistrement. Concrètement, une personne qui paie les droits lors de l'achat de sa résidence principale sera exonérée de ce montant s'il la revend pour en acheter une autre. Il compte aussi introduire une diminution du précompte immobilier à partir du premier enfant, alors qu'il faut un minimum de deux enfants actuellement. Il annonce aussi une évolution de la fiscalité automobile visant les véhicules les plus polluants. Dans un autre domaine, il annonce le début des travaux d'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi pour la mi-2018, avec une intervention de la Wallonie à hauteur de 30 millions d'euros.

3 Alda Greoli (CDH)

La vice-présidente du gouvernement wallon s'inscrit dans la droite ligne de

son prédécesseur, Maxime Prévot (CDH). Elle devrait, avant la fin de la législature, mettre en place un système d'assurance autonomie et finaliser le nouveau mécanisme d'allocations familiales. Elle précise encore que le parcours d'intégration des primo-arrivants sera renforcé et que des moyens complémentaires y seront affectés. Elle prévoit aussi de mettre en place des sanctions, non-définies, pour ceux qui refuseraient de s'inscrire dans ce parcours.

4 Valérie De Bue (MR)

On attend normalement pour les semaines qui viennent les textes qui doivent réformer la gouvernance au Sud du pays. Du cadastre des mandats aux nouvelles incompatibilités, la ministre De Bue est particulièrement attendue sur le sujet. Va-t-elle aller plus loin que les textes annoncés par la majorité précédente?

Stéphane Tassin

Alda Greoli prévoit de mettre en place des sanctions, pour ceux qui refuseraient de s'inscrire dans le parcours d'intégration.